

**COMPTE-RENDU ET PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

Séance du 16 mai 2017

Le seize mai deux mille dix-sept à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MARTINEZ Gérald, Maire.

Présents : - M. MARTINEZ Gérald - M. ALLEMAND Philippe - M. BLONDEAU Emmanuel
- Mme BOUNOUS Sophie - M. GARCIN Bernard - Mme MAUPETIT Audrey - Mme SALSANO Martine - M. VINCENT Théo

Absents : - M. CHRISTINY Antoine - M. MICHEL Jean-François (a donné pouvoir à Mme MAUPETIT Audrey) - M. POURROY Pierre (a donné procuration à Gérald MARTINEZ)

Le Conseil Municipal a désigné Mme MAUPETIT Audrey pour assurer les fonctions de secrétaire.

Ont assisté à la réunion :

Chantal CALVAT Secrétaire de Mairie

Gilles HOUDOT : Porteur du Projet de Cabanes dans les arbres sur le territoire de St-Léger-Les-Mélèzes

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DES COMPTE-RENDUS DES DERNIERS CONSEILS MUNICIPAUX

BUDGET COMMUNAL

- Décision modificative n°1

PERSONNEL COMMUNAL

- Création d'un poste d'adjoint administratif territorial contractuel (application des dispositions de l'article 3, 1°)
- Participation à la protection sociale de prévoyance garantie maintien de salaire

LOCAUX COMMUNAUX

- Avenant au bail du cabinet Infirmier

SALLE DES LOISIRS

- Choix des entreprises pour les travaux de réfection et de mise en conformité pour l'accessibilité

ASSOCIATIONS / ANIMATIONS

- Subventions 2017
- Convention Echo des mots 2017
- Désignation des représentants à l'Association Champaurine d'Aide et d'Accueil et à l'Association Drac/Séveraisse

PARC NATIONAL DES ECRINS

- Projet de convention d'application pour la mise en œuvre du programme d'actions de la charte 2017-2019

CAUE

- Convention de partenariat avec le CAUE pour l'élaboration du cahier des charges pour une étude de programmation dans le cadre de la rénovation du VVF

FRAT (Fonds Régional d'Aménagement du Territoire)

- FRAT 2 : Demande de subvention pour des aménagements de loisirs
- FRAT 1 : Demande de subvention pour les travaux de rénovation du VVF

RESERVE PARLEMENTAIRE DE MME LA SENATRICE

- Demande de subvention pour la réalisation d'un film patrimonial sur les 50 ans de la station

AMENDES DE POLICE

- Demande de subvention pour les travaux de sécurisation de voirie dans le cadre de l'aménagement de l'esplanade

URBANISME

- Délibération de principe concernant l'instruction des autorisations d'urbanisme par le personnel communal

FUSION DE COMMUNES

- Présentation du projet de fusion avec la Commune de Chabottes

QUESTIONS DIVERSES

La séance est ouverte à 20 h 10

☆1. Projet de Cabanes dans les arbres

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur HOUDOT.

Monsieur HOUDOT présente au Conseil Municipal un projet de construction de 5 cabanes dans les arbres sur une parcelle boisée située à la Recla.

Il fait part des nombreuses difficultés administratives qu'il rencontre pour l'élaboration du permis d'aménager (étude géologique, défrichement, construction...).

Le Conseil Municipal approuve ce projet et assure Monsieur HOUDOT de son soutien pour le mener à bien.

☆2. DELIBERATION N°22 : Points supplémentaires à l'ordre du jour

Monsieur le Maire fait part d'une demande de la DDT pour une régularisation au titre du code forestier de demande de défrichement ainsi que d'une demande de soutien du Centre Médical la Source.

Il demande au Conseil Municipal la possibilité de rajouter ces points à l'ordre du jour.

Accord à l'unanimité.

☆3. DELIBERATION N°23 : Demande d'autorisation de défrichement sur la parcelle ZD 101

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les intempéries de l'été 2016 qui ont cassé plusieurs arbres sur la parcelle communale ZD 101 aux abords de la Piste de ski de la Vernie. A l'époque, il avait été décidé d'enlever les arbres cassés et de couper ceux restant afin de sécuriser la piste. Monsieur le Maire indique que ce défrichement aurait dû faire

l'objet d'une demande d'autorisation et que la DDT, au titre du code forestier (articles L214-13 et L341-1 et suivants), demande de régulariser cette situation.

Les arbres coupés couvrent une surface d'environ 2150 m².

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à constituer et déposer la demande d'autorisation de défrichement d'une partie de la parcelle ZD 101

Accord à l'unanimité.

☆4. DELIBERATION N°24 : Décision modificative n°1

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 6811 : Dot.amort.immos incorp.& corp	42.55 €			
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section	42.55 €			
D 6815 : Dot.aux provis.pour risques		42.55 €		
TOTAL D 68 : Dotations aux provisions		42.55 €		
Total	42.55 €	42.55 €		
Total Général		0.00 €		0.00 €

Accord à l'unanimité.

☆5. DELIBERATION N°25 : Délibération autorisant le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent (application des dispositions de l'article 3, 1°)

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face aux besoins liés au Programme TEPCV – au Développement Local et Touristique – au Secrétariat et au Remplacement du personnel ;

Monsieur le Maire propose le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif principal de deuxième classe relevant de la catégorie hiérarchique C pour une période de 12 mois.

Accord à l'unanimité.

Il est souligné l'importance de ce poste et proposé qu'il devienne un CDI au vu de la charge de travail, rappel sur le fait qu'il y a 3 postes administratifs (2.5 temps plein) mais qu'ils se justifient par une charge de travail 2 à 3 fois plus importante que dans les communes équivalentes.

☆6. DELIBERATION N°26 : Participation à la protection sociale complémentaire

Monsieur le Maire rappelle que conformément au décret 2011-1474 du 8 novembre 2011, le Conseil municipal du 31 octobre 2012 avait décidé de participer à la cotisation payée par chaque agent au titre du contrat "garantie maintien de salaire" conclu avec la MNT (Mutuelle Nationale Territoriale).

Il propose aujourd'hui d'augmenter l'aide financière pour la couverture de prévoyance souscrite par les agents. La participation mensuelle de la collectivité avait été fixée à 7,50 € par agent et par mois en 2012 et elle n'a jamais été revalorisée depuis malgré le gel du point d'indice et l'augmentation des cotisations des mutuelles.

Monsieur le Maire propose donc d'augmenter de 2.50 € la participation employeur dans la limite des frais engagés soit une participation de 10 € par mois à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée.

Accord à l'unanimité.

☆7. DELIBERATION N°27 : Avenant n°8 au bail à usage professionnel pour le local du Rez-de-chaussée de l'ancienne école de ST LEGER LES MELEZES / Infirmières
Monsieur le Maire signale qu'une des infirmières, Mme PARMENTIER Caroline, ayant contracté le bail pour la location du Rez-de-chaussée de l'ancienne école de ST LEGER LES MELEZES est partie et est remplacée par Mme SOMMACAL Nadège à compter du 1^{er} juin 2017. Il rappelle que l'avenant n'est passé que pour ôter au contrat le nom de la colocataire partante Mme PARMENTIER Caroline et pour rajouter le nom de la colocataire entrante Mme SOMMACAL Nadège sans qu'il soit besoin de modifier le reste du bail. Monsieur le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation de signer l'avenant en ce sens.

Accord à l'unanimité.

☆8. DELIBERATION N°28 : Choix des entreprises pour les travaux de réfection et de mise en conformité pour l'accessibilité de la Salle des Loisirs (Messieurs MARTINEZ et GARCIN se retirent de la séance)

Monsieur le Premier Adjoint rappelle au Conseil Municipal la délibération n°31-2016 du 31 mai 2016 ayant pour objet les travaux de rénovation de la Salle des Loisirs et la demande de financement de ces travaux auprès du FRAT 2016.

Il indique que ce dossier a été validé par le Conseil Régional et qu'une subvention de 12 000€ au titre du FRAT a été accordée le 06 décembre dernier.

Monsieur le Premier Adjoint fait état des diverses propositions issues d'une consultation, qu'il soumet aux membres de l'assemblée.

Après délibération et échanges de vues, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents convient de la nécessité de procéder aux travaux de rénovation et de mise en accessibilité de la Salle des Loisirs et accepte en conséquence la proposition de l'entreprise suivante pour la mise en accessibilité,

	ENTREPRISE	MONTANT H.T.
Mise en accessibilité des sanitaires	SARL BERNARD RICHARD MAURICE	3 484.00 €

Accord à l'unanimité.

Monsieur Blondeau souhaite que d'autres devis soient établis pour les peintures de la salle des loisirs

Messieurs MARTINEZ et GARCIN réintègrent la séance

☆9. DELIBERATION N°29 : Subventions octroyées aux divers organismes et associations - Année 2017 -

Le montant des subventions octroyées aux divers organismes et associations qui en ont fait la demande au titre de l'année 2017 est octroyé comme suit :

NOM DE L'ASSOCIATION	Montant de la subvention demandée en 2017
AFM TELETHON	230 €
CHAMPS SONG	150 €
COMITE DES FETES ST-LEGER	5000 €
CROIX ROUGE FRANCAISE	200 €
J BONNET ET A DUSSERRE	2500 €
PREVENTION ROUTIERE	100 €
SECOURS CATHOLIQUE	200 €
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	200 €
SKI CLUB ST-LEGER	4000 €
AFSEP	150 €
BIEN CHEZ SOI	100 €
LES AMIS DE LEO	500 €
LIGUE CONTRE LE CANCER	150 €
LES RESTOS DU COEUR	200 €
ASSOCIATION PING PONG ST-LEGER	300 €
TOTAL	13 980 €

Accord à l'unanimité.

Volonté du comité des fêtes et des amis de Léo de provisionner de l'argent en vue d'acheter (plutôt que de louer) du matériel sono pour les spectacles et pour l'accueil des St Léger en 2023.

☆10. DELIBERATION N°30 : Convention Festival l'écho des mots

Monsieur le Maire rappelle que la commune de ST JEAN ST NICOLAS organise le festival L'écho des mots 1 semaine par an. Ce festival est un événement culturel autour du conte sur le territoire du Champsaur et permet ainsi de profiter des atouts de la vallée pour offrir une programmation riche et variée.

Afin de pérenniser cet événement, la commune de ST JEAN ST NICOLAS propose de renouveler l'organisation de spectacles sur des communes partenaires, en l'occurrence, St Léger les Mélezès. Seule la participation à la prestation d'un conteur s'élevant à 300 € TTC reste à la charge de la commune de ST LEGER LES MELEZES.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de signer une convention avec la commune de ST JEAN ST NICOLAS pour l'organisation de cette manifestation.

Accord à l'unanimité.

☆11. DELIBERATION N°31 : Désignation des représentants à l'Association Champsaurine d'Aide et d'Accueil et à l'Association Drac/Séveraisse

Monsieur le Maire fait part d'un courrier reçu de l'Association Champsaurine d'Aide et d'Accueil EHPAD DRAC SEVERAISSE indiquant que dans le cadre de sa réorganisation, l'association avait séparé la gestion du patrimoine de celle de l'exploitation des EHPAD.

Il a donc été créé une association de gestion de l'exploitation nommée **Association Drac/Séveraisse**. Les membres de cette association pourront être les mêmes que ceux de l'Association Champsaurine d'Aide et d'Accueil.

Monsieur le Maire demande donc à l'assemblée délibérante de désigner le ou les membres qui représenteront la commune de St-Léger-Les-mélèzes à ces associations.

Le conseil municipal :

- désigne pour siéger à l'Association Champsaurine d'Aide et d'Accueil :
 - Titulaire : Monsieur MARTINEZ Gérald
 - Suppléant : Madame BOUNOUS Sophie

- désigne pour siéger à l'Association Drac/Séveraisse :
 - Titulaire : Monsieur MARTINEZ Gérald
 - Suppléant : Madame BOUNOUS Sophie

Accord à l'unanimité.

☆12. DELIBERATION N°32 : Projet de convention d'application pour la mise en œuvre du programme d'actions de la charte 2017-2019

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'adhésion de la commune à la charte du Parc National des Ecrins et indique que ce dernier propose une convention d'application pour la mise en œuvre d'un programme d'actions pour la période 2017 – 2019, répondant aux orientations de cette charte.

Cette convention d'une durée de trois ans et renouvelable sur les 15 ans de la Charte, a pour objectif :

- d'identifier les projets de la collectivité répondant aux orientations et objectifs de la charte du Parc National des Ecrins,
- d'identifier les actions du Parc National des Ecrins projetées, pour tout ou partie, sur le territoire de la collectivité,
- Définir les modalités pratiques de partenariat favorisant la réalisation de projets et actions identifiés.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le projet de convention.

Accord à la majorité (1 contre : Monsieur Théo VINCENT et 1 abstention : Mme MAUPETIT pour Monsieur MICHEL)

☆13. DELIBERATION N°33 : Convention de partenariat avec le CAUE pour l'élaboration du cahier des charges pour une étude de programmation dans le cadre de la réhabilitation du VVF

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du projet TEPCV, la commune de Saint-Léger-les-Mélèzes souhaite effectuer des travaux de réhabilitation des bâtiments communaux du VVF. Ce projet d'envergure importante nécessite, afin d'en maîtriser tous les aspects, de réaliser une étude de programmation en préalable à toute maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire indique que dans le cadre des missions qui sont confiées au CAUE par la Loi du 03 Janvier 1977 et en particulier dans le conseil aux Collectivités Locales, le CAUE des HAUTES-ALPES mène, avec les communes ou organismes adhérents, des actions partenariales pouvant être formalisées par des conventions dont l'objet est d'apporter des éléments de conseil et d'aide à la décision.

Celles-ci ne correspondent ni à un acte de commerce, ni à la vente de prestations.

Du fait que la commune de St-Léger-Les-Mélèzes adhère au CAUE, la participation aux frais exceptionnels occasionnés s'élèverait à 2 600.00 euros pour cette opération. Monsieur le Maire propose donc d'établir une convention de partenariat avec le CAUE pour lui confier la mission de réalisation du dossier de consultation d'un programmiste.

Accord à l'unanimité.

☆14. DELIBERATION N°34 : Demande de subvention au Conseil Départemental 05 au titre des « Amendes de Police » pour les travaux de sécurisation de voirie dans le cadre de l'aménagement de l'esplanade et de l'espace public devant les commerces avec diversification d'activités.

Monsieur le Maire rappelle les travaux d'aménagement de l'esplanade et de l'espace public devant les commerces avec diversification d'activités et propose de solliciter le Conseil Départemental 05 en vue de l'obtention d'un financement au titre des « Amendes de Police » la plus élevée possible.

Le montant des travaux est de **81 195.71 € HT**

Accord à l'unanimité.

☆15. DELIBERATION N°35 : Instruction des autorisations d'urbanisme par le personnel communal

Monsieur le Maire rappelle la délibération N°2-2017 concernant l'avenant à la convention de mise à disposition de la DDT05 pour l'instruction des actes d'urbanisme. Actuellement l'instruction des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir, etc.) est assurée gratuitement par les services de l'Etat. Il indique que la loi ALUR du 24/03/2014 a annoncé un désengagement de l'Etat dans cet accompagnement en laissant la pleine responsabilité aux collectivités locales. Ainsi, la mise à disposition des services de l'Etat à la commune prendra fin au 31 décembre 2017 et une solution alternative doit être trouvée.

Monsieur le Maire fait part de la proposition de la nouvelle communauté de communes du Champsaur-Valgaudemar de réaliser la mission d'instruction pour tout ou partie des autorisations d'urbanisme et des certificats d'urbanisme moyennant une somme de 250 € par acte réalisé.

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le transfert de la mission d'instruction à la communauté de communes du Champsaur-Valgaudemar.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas transférer la mission d'instruction des autorisations d'urbanisme et des certificats d'urbanisme à la communauté de communes du Champsaur-Valgaudemar et souhaite faire réaliser cette mission d'instruction par son propre personnel à qui il fournira toutes les formations réglementaires et utiles à la réalisation de la mission ainsi que de tous les moyens nécessaires au bon déroulement de l'instruction.

Le Conseil Municipal regrette que les conséquences de la recherche constante d'économies par l'Etat se répercutent une nouvelle fois sur les communes, alors même que la dotation annuelle allouée par l'Etat aux communes diminue considérablement.

Accord à l'unanimité.

★16. DELIBERATION N°36 : Demande de soutien du Centre Médical la Source

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier de la Présidente Directrice Générale du Centre Médical la Source situé sur la commune et rappelle les nombreuses alertes émises par cet établissement sur son avenir.

Les directives gouvernementales ont fait subir aux établissements de santé, lors des deux dernières années, deux baisses successives des tarifs à la journée engendrant ainsi une perte considérable de chiffre d'affaires. Face à une augmentation constante des charges cela a provoqué pour le Centre Médical la Source un déséquilibre considérable de ses finances mettant en péril son avenir.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'inquiète du manque de considération des établissements médicaux en milieu rural. Les habitants des zones rurales de montagne doivent avoir les mêmes attentions que les urbains.

Certes, cela a un coût mais n'est-ce pas justifié par les conditions de vie rencontrées tout au long de l'année.

La défense de l'emploi dans les zones rurales n'est-il pas essentiel ? ainsi que la proximité des soins dans un cadre familial et proche de la famille n'est-il pas favorable aux conditions de guérison des patients ?

Le Conseil Municipal pense que OUI ! La solitude étant la pire des maladies.

Pour cela, le Conseil Municipal demande une défense accrue des établissements de santé en montagne, de conserver cet établissement et les emplois qu'il génère, de garantir aux patients cette possibilité d'accès aux soins qu'ils ont aujourd'hui.

Le Conseil Municipal considère cet établissement comme indispensable à la vallée du Champsaur-Valgaudemar et à la commune de St-Léger-Les-Mélèzes et soutient à l'unanimité le maintien du Centre Médical la Source.

Accord à l'unanimité.

★17. Les points suivants inscrits à l'ordre du jour sont annulés :

- Approbation du compte-rendu des derniers conseils municipaux
- Demande de subvention auprès de la réserve parlementaire 2017 de Mme la Sénatrice pour la réalisation d'un film patrimonial pour les 50 ans de la Station
- Demandes de subvention FRAT (Fonds Régional d'Aménagement du Territoire)

Accord à l'unanimité.

★18. FUSION DE COMMUNES

Monsieur le Maire propose un projet de fusion avec la Commune de Chabottes et fait un tour de table pour obtenir l'avis de chaque membre du Conseil Municipal.

- Monsieur GARCIN ne voit pas actuellement d'intérêt à fusionner avec Chabottes et préférerait réactiver les discussions avec la commune d'Ancelle.
- Monsieur BLONDEAU souhaiterait connaître les avantages et les inconvénients avant de se prononcer.
- Madame BOUNOUS est favorable, elle pense que cela permettra d'avoir plus de poids dans la nouvelle Communauté de communes et que le projet de fusion avec Ancelle étant perdu, il serait préférable d'avancer avec Chabottes qui dispose d'une groupe scolaire et de commerces.
- Monsieur VINCENT souhaite plus d'éléments pour vraiment se prononcer mais ne voit pas d'intérêt commun.
- Madame MAUPETIT ne voit pas d'intérêt commun et voudrait comprendre l'avantage réel de Chabottes.

- Monsieur ALLEMAND ne trouve pas d'intérêt particulier à ce projet de fusion.
- Madame SALSANO n'est pas contre.
- Monsieur MARTINEZ voit une opportunité de prémunir la station à l'inverse des autres membres du conseil.

★19. QUESTIONS DIVERSES

Planning du tour de garde pour les élections législatives

Subvention école : Les enseignantes des classes de maternelle sollicitent les mairies de leurs élèves afin d'obtenir une subvention de 19 € par enfant pour leur voyage scolaire. Sur St-Léger, 8 élèves sont concernées. Le Conseil Municipal accepte de verser à l'association d'élèves 152 € pour cette année 2017.

Organisation Music-Hall 14 juillet 2017 : Compte tenu de l'indisponibilité des podiums et des délais de montage, il apparaît difficile au conseil municipal de faire réaliser cette installation en une seule journée par le personnel communal. Audrey MAUPETIT souligne qu'une fois de plus, il est demandé aux agents de venir travailler un jour férié. Théo VINCENT demande de se renseigner sur la disponibilité du podium de la Communauté de Communes le 21 juillet afin de déplacer le spectacle à cette date et de disposer de plus de temps pour l'installation des podiums.

Goudronnage des voies communales : Le peu d'enneigement sur la voirie communale cet hiver 2016-2017 a généré d'importants dégâts lors du déneigement. Le montant estimé des travaux de rebouchage et de goudronnage a quasiment doublé par rapport aux années précédentes. Pour l'instant, l'enveloppe prévue n'a permis de réaliser que les travaux de rebouchage. Philippe ALLEMAND va essayer de refaire un point avec les services techniques et la communauté de communes pour minimiser la dépense.

Madame MAUPETIT demande pourquoi ce programme ne prévoit pas la voirie derrière l'ESF et au Lauza. Monsieur le Maire lui indique que ces zones-là nécessitent un reprofilage et ne peuvent donc être incluses dans l'entretien annuel des voies communales.

Voirie du Lotissement : Mme MAUPETIT souhaiterait que des travaux soient faits au niveau de la voirie du lotissement par rapport au récupérateur d'eau qui ne la reçoit pas et aux trous non bouchés entre les murettes et la voirie qui se creusent et ravinent.

Travaux d'aménagement devant les commerces : Monsieur le Maire fait un point sur les travaux qui viennent de commencer. Monsieur MICHEL président de l'ASA du canal de St-Léger et des Matherons a demandé à ce qu'une attention particulière soit apportée au regard du canal et qu'il soit éventuellement prévu de le rehausser.

Le problème de la canalisation d'eau potable qui traverse le parking se pose. Ne faudrait-il pas profiter des travaux pour la déplacer ? Le Conseil Municipal estime que non ; si celle-ci venait à casser, une nouvelle canalisation contournant l'esplanade pourrait être créée sans abîmer le nouvel aménagement.

Places de parking privées devant les commerces : Monsieur le Maire indique qu'un certain nombre de places de parking appartiennent à des privés et que compte tenu des travaux d'aménagement, il convient de procéder soit à un échange soit à une rétrocession. Monsieur le Maire et Madame MAUPETIT ont rencontré ces propriétaires et engagé des discussions à ce sujet.

Travaux de Pluvial sous les Hauts-Mélèzes et problème d'évacuation d'eau à la Clape : Messieurs VINCENT et GARCIN rappellent la nécessité de finaliser les travaux de pluvial sous les bâtiments des Hauts-Mélèzes. Monsieur le Maire indique que la traversée sous la route devrait être

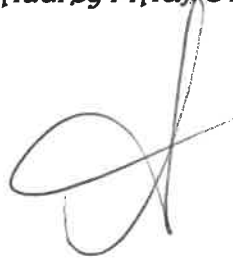
réalisée courant 2017. Madame MAUPETIT demande à ce que les réseaux soient faits simultanément sinon le passage sous la route risque d'envoyer encore plus d'eau vers le lotissement la Clape et aggraver encore plus l'écoulement de l'eau lors des orages. Monsieur le Maire indique que ce dossier va être réétudié.

Abri-voyageurs : Madame MAUPETIT rappelle la problématique du changement de l'arrêt du car scolaire et demande s'il est judicieux de vouloir poursuivre l'installation de l'abri-voyageurs dans le jardin d'enfants. Monsieur le Maire indique que ce changement a été validé par les services du département et de la compagnie de transport.

La séance est levée à 23h45

La secrétaire de séance

Audrey MAUPETIT



Le Maire

Gérald MARTINEZ

